

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 29 juin 2020, à 19 h 00, à laquelle sont présents :

Sont présents :                    MME            Nadine Lelièvre, conseillère  
   MM.            Patrick Lebreux, conseiller  
   Jacques Desbois, conseiller  
   Roland Vallée, conseiller  
   Jeannot Couture, conseiller  
   Jacques Roussy, conseiller

Est absent :                            M.                    Roberto Blondin, maire

Est également présent :  
Luc Lambert, directeur général

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Patrick Lebreux, maire suppléant.

2020-06-100

**ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE DE SERVICE**

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal accepte la nouvelle entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de service avec la Ville de Grande-Rivière. Les principales modifications sont : que la durée est fixée à 20 ans avec un renouvellement à chaque période de 5 ans et la répartition des dépenses en immobilisation est établie à un taux fixe de 22.6 %.

**QUE** le conseil municipal autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité la nouvelle entente intermunicipale ci-haut mentionnée.

2020-06-101

**APPUI À LA VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE – PROJET CASERNE INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Grande-Rivière, conjointement avec la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé, dépose une demande d'aide financière dans le Volet 2 du programme RÉCIM pour le projet d'une caserne incendie ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle ;

**CONSIDÉRANT QUE** si nos Municipalités obtiennent une aide financière pour notre projet, la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé confirme qu'elle assumera conjointement tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal accepte que le directeur de la Ville de Grande-Rivière transmet, au nom de la Ville et de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé, une demande d'aide financière accompagnée de tous les documents obligatoires au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme RÉCIM, Volet 2.

**2020-06-102**

**DÉPART À LA RETRAITE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général prend sa retraite le 2 octobre 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général demande que les vacances de l'année 2020 soient monnayées ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal accepte de monnayer les semaines de vacances 2020 du directeur général.

**2020-06-103**

**ENGAGEMENT DE M. LUC LAMBERT – DOSSIER DES ARCHIVES ET ACCOMPAGNATEUR**

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal engage M. Luc Lambert, pendant 14 semaines aux mêmes conditions salariales et avantages sociaux qu'il recevait à titre de directeur général, pour mettre à jour les archives de la Municipalité et accompagner le nouveau DG ou la nouvelle DG dans ses tâches, s'il y a lieu. Cet emploi débutera le 2 novembre 2020.

**2020-06-104**

**PROGRAMMATION FINALE DE LA TECQ 2014-2018**

Il est proposé par Jacques Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal entérine les travaux réalisés dans la programmation finale du Programme TECQ 2014-2018 déposée le 26 juin 2020.

**2020-06-105**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je soussigné, Luc Lambert, directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé \_\_\_\_\_

**2020-02-106**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 19 : 25 heures.

---

Patrick Lebreux, maire suppléant

---

Luc Lambert, directeur général  
et secrétaire-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »